

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

**Etaient présents :** Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Marie-Christine POIX, Anthony BONNEFOY, Antoine GRAF, Eric BARBE, Rose-May GIORGIANNI, Roxane RAWYLER, Jean-Charles CATTIN, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ.

**Procurations :** Mme Céline Blondeau donne procuration à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme Christel GERBER donne procuration à M. Anthony Bonnefoy, M. Daniel POIX Daniel donne procuration à M. Jean-Baptiste Galliot.

**Excusés :** -

**Secrétaire de séance :** Mme Roxane RAWYLER.

Aucune Observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2022.

M. le Maire ajourne le point 8- DIA Restaurant « Chez Frankie »

### 1/ VALIDATION DE LA CESSION DU CHEMIN RURAL N°10 AU RIVERAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune mène actuellement une procédure de déclassement en vue de la cession d'une partie du chemin rural n°10 rue des Ravières, procédure qui arrive à son terme. Il rappelle l'historique des faits.

Après l'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil Municipal :

**-Décide** la cession amiable de la portion de chemin rural n°10 déclassée par délibération du 26/10/2021 à hauteur d'environ 43 m<sup>2</sup>, selon l'emprise présentée au dossier d'enquête publique sur la base d'un projet de document de bornage établi par le Géomètre expert SELARL Thomas PETITE à PONTARLIER, à Monsieur et Madame Olivier ROUDEAU.

Le prix de la cession a été fixé à 100 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant total de 4 300,00 € HT.

**-Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique notarié à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

**-Dit** que tous les frais afférents à cette affaire seront supportés par l'acquéreur.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 2/ SERVITUDE DE TREFONDS

Monsieur le Maire expose la demande de M. Luc TOMAS domicilié 5 rue de la Cantine qui doit édifier un mur de soutènement en béton projeté. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser une servitude de tréfonds.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**-Autorise** au nom de la commune, une servitude de tréfonds de deux mètres de profondeur en dessous de la voirie communale rue de la Cantine à hauteur du n° 5, dans le cadre de la construction d'un mur de soutènement en béton projeté afin de préserver toutes les canalisations en place ou future ;

**-Dit** que la constitution de cette servitude s'effectuera à titre gratuit ;

**-Dit** que La société en charge des travaux devra impérativement prendre toutes les précautions pour conserver intactes les canalisations.

**-Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 3/ REVERSEMENT DE LA TCFE

Considérant les décisions du SYDED prises lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après l'exposé de M. Denis BERTIN-GUYON, adjoint au Maire, entendu, et après en avoir délibéré, décide :

-**D'accepter** le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de Taxe sur la Consommation Finale (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

-**De donner** délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 4/ AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOUS-PREFECTURE POUR TRANSMISSION ACTES REGLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle la convention entre le préfet de la Région Franche-Comté, Préfet du Doubs et la Commune de Jougue en date du 26 septembre 2013 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité.

Elle propose de modifier l'article 2 concernant le dispositif utilisé et de le remplacer par le dispositif du progiciel COSOLUCE déjà utilisé par le secrétariat actuellement.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Mme Géraldine TISSOT-TRULLATD, adjointe au Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

-**Valide** la modification de l'article 2 comme indiqué.

### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 5/ LOCATION SALLES DES FETES + TARIFS VIGNERONS

a-Madame Aurélie Waltzer, adjointe au Maire, propose de fixer les tarifs de locations des salles des fêtes comme suit :

<b>SALLE CHARLES ROBBE – PARTICULIERS -</b>		
<b>LOCATION SALLE SANS CUISINE</b>		
DUREE	HABITANT COMMUNE	HABITANT HORS COMMUNE
½ journée	60 €	120 €
1 jour	120 €	240 €
2 jours	180 €	360 €
3 jours	220 €	440 €
<b>LOCATION CUISINE Y COMPRIS LA VAISSELLE</b>		
1 jour	80 €	80 €
2 jours	120 €	120 €
<b>LOCATION HI-FI VIDEO</b>		
	60 €	120
<b>FORFAIT VAISSELLE CASSEE OU NON RENDUE</b>		
<b>Assiette ou verre</b>	<b>5 €/pièce</b>	
<b>Couverts</b>	<b>8 €/pièce soit 2 € la pièce</b>	
<b>Plats/Saladier</b>	<b>10 €/pièce</b>	
<b>CAUTION</b>		
<b>Salle</b>	<b>500 €</b>	
<b>Hifi/vidéo</b>	<b>500 €</b>	

NETTOYAGE	
Vaisselle	150 €
Salle	150 €

SALLE ST ELOI - PARTICULIERS		
LOCATION SALLE SANS CUISINE		
DUREE	HABITANT COMMUNE	HABITANT HORS COMMUNE
½ journée	50 €	100 €
1 jour	80 €	160 €
2 jours	120 €	240 €
3 jours	160 €	320 €
LOCATION CUISINE SANS VAISSELLE		
½ journée	80 €	80 €
1 jour	80 €	80 €
2 jours	120 €	120 €
3 jours	120 €	120 €
LOCATION UNIQUEMENT DE LA COUR ET DES SANITAIRES		
1 jour	30 €	30 €
CAUTION		
Salle	500 €	
Cour et sanitaires	500 €	
NETTOYAGE		
Salle	150 €	

SALLE CHARLES ROBBE – SALLE ST ELOI - ASSOCIATIONS	
500 €/AN	A raison d'une séance par semaine sur 10 mois

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame Aurélie WALTZER adjointe au Maire, entendu et après avoir délibéré :

- **Valide** les tarifs comme indiqués.

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

b-Aurélie WALTZER, adjointe au Maire, expose que pour l'année 2022, le Conseil Municipal fixe le prix de location de la salle des fêtes pour « Les rencontres vigneronnes » dont la date reste encore à définir, à 1 400 € pour 8 exposants. Le nettoyage de la salle des fêtes sera à la charge des vignerons.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame Aurélie WALTZER adjointe au Maire, entendu et après avoir délibéré :

- **Valide** le tarif comme indiqué,

- **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette location.

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **6/ MAÎTRISE D'ŒUVRE CABINET BEJ - TRAVAUX RENFORCEMENT CONDUITE EAU POTABLE- PLAT DE JOUGNE -**

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint au Maire, fait état de la délibération n°2021-05-12 en date du 25 juin 2021 au sujet des travaux projetés. A cet égard, il est proposé de signer la convention d'honoraire du prestataire en vue de la réalisation de ces travaux.

La mission sera d'un montant de 4 836.00 HT, soit 5 803.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Denis BERTIN-GUYON entendu et après en avoir délibéré :

**-Valide la convention d'honoraires** entre la commune de Jougne et le cabinet BEJ d'un montant de 4 836.00 € HT,

**-Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude et à signer tous les documents y afférents.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **7/ CREATION DU BUDGET LOTISSEMENT LES PERRIERES**

L'instruction budgétaire et comptable M14 dispose que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements" qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente.

Ce budget annexe de lotissement, comprenant dans un premier temps, les opérations relatives au lotissement Les Perrières, obéit à la règle de l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint au Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

**-Approuve** la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements"

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **8/ DROIT DE PREEMPTION « CHEZ FRANCKIE »**

Monsieur le Maire ajourne ce point.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **-DROIT DE PLACE VENTE A L'ETALAGE MME ANAÏS MAROTTE**

Après lecture faite du courrier de Mme Anaïs MAROTE reçu le 18 février 2022 en Mairie, les élus partagent une discussion sur les points forts que pourrait apporter ce service ainsi que sur ces inconvénients. Le problème de la concurrence avec le magasin LA RUCH BIO se pose tout comme les travaux projetés sur le Plat de Jougne qui vont empêcher cette installation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la demande de l'intéressée.

#### **-TINY HOUSE, DEMANDE DE M. Stéphane GAULT**

Après lecture faite du courrier reçu par mail le 21 février 2022 en Mairie, et à cause de l'inexistence de terrain communal pour mise à disposition, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres (1 abstention) rejette la demande de l'intéressé, qui pourrait se rediriger vers les campings des alentours.

#### **-PARTICIPATION CITOYENNE – GENDARMERIE DE PONTARLIER**

Après lecture faite du courrier reçu par mail du chef d'escadron Thierry COMBE-CHEVALEYRE, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Pontarlier, le Conseil Municipal retient tout l'intérêt de la mise en place de la « Participation citoyenne » sur la commune afin d'associer les élus et la population à leur propre sécurité avec la mise en place de référents. Ainsi, à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite donner suite à cette proposition et rencontrer le Chef d'escadron qui a contacté la commune.

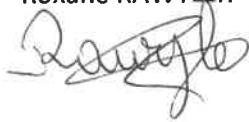
**-DEMANDE D'UTILISATION ANCIENNE USINE ZEDEL**

Monsieur et Madame Laurent SCHÖMAN ont pris contact avec la Mairie afin de savoir s'il était possible d'utiliser l'usine ZEDEL à LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE, dans le cadre de l'activité de leur association fabriquant des pailles écologiques afin de stocker leurs roseaux.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette demande de mise à disposition, sous réserve de fournir une prise en charge d'assurance pour les risques d'incendie. Il est ici précisé que cette mise à disposition est gratuite.

Séance levée à 20h35

**Le secrétaire de séance,  
Roxane RAWYLER**



**Le Maire,  
Michel MOREL**

